



DEL- 2026 - 0022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 12
Votants : 12

OBJET :

AVENANT N°6
CONSTRUCTION
D'UN CENTRE DE
LOISIRS ET ACCUEIL
PÉRISCOLAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Six, le Jeudi 6 mars
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2026

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme
PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON AM
CARETTE C., M DUGUE V., Mme FONTENEAU C., Mme
HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., Mme
PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B. ;

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., M GAULTIER J-L, Mme CLÉRO V., M
BAUDRY M.,

SECRETAIRE : Mme Cindy PASQUEREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le marché conclu avec la société SAS Loom Architecture en date du 1er juillet
2021 ;

Vu la délibération n°2021-028 du Conseil municipal autorisant la signature dudit
marché ;

Considérant la nécessité de procéder à une prolongation du délai ainsi qu'à la
réalisation de travaux supplémentaires ;

Considérant que l'avenant n°6 a pour objet :

- la prise en compte de la réception du lot VRD présentant des difficultés, pour un
montant de 1 200 € HT ;
- la modification du montant du marché, qui passe de 167 785,02 € HT à
168 985,02 € HT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

• **APPROUVE** l'avenant n°6 au marché relatif à la construction d'un centre de loisirs
et d'un accueil périscolaire ;

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 ainsi que tout document s'y
rapportant.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le - 9 MARS 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 10 MARS 2026

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus.

LE MAIRE,
Pascal EVIN

